

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune de Marseillan a été sollicitée par « Caenis Organisation » en vue de l'obtention d'une autorisation pour l'occupation du domaine public situé Chemin du Pous pour organiser un marché artisanal

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CG3P), pour faire suite à cette manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, la commune sollicite tous les autres opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'occupation des espaces présentés ci-dessous.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement par téléchargement, sur le site internet [lien](#) (pour obtenir le mot de passe : mail à dgs@marseillan.com)

Le projet est le suivant :

Caenis Organisation désire faire un marché artisanal les dimanches soir entre le 03/07/22 et le 28/08/22 sur l'esplanade du Pous. Il a été fait une demande d'occupation du domaine public.

Toute personne intéressée par l'occupation susmentionnée est invitée à manifester son intérêt, en envoyant une offre conformément aux documents de la consultation, avant le 31/03/22.

Passé ce délai, l'autorisation sera accordée au premier sollicitant